



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 18 décembre 2018

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

L'accord de coalition du nouveau gouvernement mentionne, dans le cadre de la diversification des offres scolaires, qu'« au sud du pays, il est prévu un nouveau « lycée pilote » dans le but de dynamiser l'offre scolaire à travers un éventail de concepts pédagogiques innovants ».

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- Un site pour la construction de ce lycée a-t-il déjà été identifié ? Dans la négative, quels sont les sites potentiellement concernés ?
- Quels sont les critères d'implantation retenus ?
- Dans l'affirmative, des pourparlers avec la commune concernée ont-ils été entamés ?
- Quels sont les concepts pédagogiques innovants que le Ministère de l'Education nationale entend développer et soutenir ?
- Quels sont finalement les critères d'évaluation retenus pour ce « lycée pilote » ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Dan Biancalana
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 28 janvier 2019



Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 106 de Monsieur le Député Dan Biancalana

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse commune, des ministères impliqués, à la question parlementaire posée par l'honorable Député Biancalana.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 28 janvier 2019

Monsieur le Président de la
Chambre des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire N° 106 de Monsieur le Député Dan Biancalana

Dans sa question parlementaire, l'honorable Député demande des précisions au sujet d'un nouveau « lycée pilote » prévu dans le sud du pays.

Comme indiqué par l'honorable Député, le programme gouvernemental 2018-2023 comprend effectivement le passage suivant :

Au sud du pays, il est prévu un nouveau « lycée pilote » dans le but de dynamiser l'offre scolaire à travers un éventail de concepts pédagogiques innovatifs.

Comme tout programme gouvernemental, celui présenté le 11 décembre 2018 à la Chambre des députés définit les grandes lignes politiques que le Gouvernement entend suivre tout au long de la période législative en cours. Il s'agit en l'occurrence d'un mandat que le Gouvernement en place entend remplir d'ici 2023.

En matière d'Éducation nationale, le Gouvernement souhaite poursuivre sur la voie de la diversification de l'offre scolaire. Le MENJE entend ainsi compléter l'offre pédagogique de notre système scolaire par la création d'un « lycée pilote » supplémentaire qui permettra d'introduire de nouveaux modèles pédagogiques innovants susceptibles d'apporter un nouvel élan bénéfique à l'ensemble de notre système scolaire.

À côté de l'offre existant déjà au centre du pays avec le Lycée Ermesinde (LEM) installé à Mersch, la volonté de mon ministère est de voir implanté un établissement scolaire comparable dans le sud du Grand-Duché afin de répondre à un réel besoin pédagogique.

Quant à un éventuel site prévu pour la construction d'un tel établissement ainsi que les critères d'implantation, il serait, à ce stade, prématuré de se prononcer.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse